



DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 3 septembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le mardi 3 septembre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Franck Jacques Antoine, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Cadet, M. Zakaria Ali, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint par Mme Catherine Gossard, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe par M. Armand Mouniata, M. Jean-Paul Babef par M. Guy Pernic, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Honorine Lavielle, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec, Mme Paméla Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance : M. Sergio Erapa à 17h10 (affaire n° 2024-110), Mme Honorine Lavielle à 17h13 (affaire n° 2024-110), M. Henry Hippolyte à 17h16 (affaire n° 2024-111), M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint à 17 h 22 (affaire n° 2024-112), M. Jean-Claude Adois à 17h24 (affaire n° 2024-112), M. Didier Amachalla à 17h24 (affaire n° 2024-112), Mme Barbara Saminadin à 17h25 (affaire n° 2024-112).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

Nombre de conseillers en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 21

Nombre de représentés : 06

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 24

Nombre de représentés : 06

Nombre de votants : 30

OBJET

Affaire n° 2024-111

RÉHABILITATION ET
MODERNISATION
DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA
RIVIÈRE DES GALETS

PLAN DE FINANCEMENT

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 26 août 2024.

- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie le 4 septembre 2024.

LE MAIRE


Olivier HOARAU

.....
.....

Affaire n° 2024-111

RÉHABILITATION ET MODERNISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA RIVIÈRE DES GALETS

PLAN DE FINANCEMENT

Arrivée de M. Henry Hippolyte à 17h16.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2022-039 du conseil municipal du 5 avril 2022 approuvant les termes du Projet Culturel Scientifique Éducatif et Social (PCSES) du Réseau de Lecture Publique de Le Port ;

Vu la délibération n° 2022-095 du conseil municipal du 5 juillet 2022 approuvant le règlement intérieur actualisé du Réseau de Lecture Publique de Le Port ;

Vu la délibération n° 2024-043 du conseil municipal du 2 avril 2024 approuvant le nouveau Contrat Territoire Lecture (CTL) 2024-2026 entre l'Etat et la Commune de Le Port pour le développement de la lecture publique ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant la volonté de la Ville de poursuivre les actions dans le domaine de l'éducation aux médias et à l'information en développant l'éducation artistique et culturelle ;

Considérant le rôle essentiel des bibliothèques en tant que service public culturel de proximité, visant à garantir l'accès de tous à la culture, à l'information, aux savoirs et de permettre de renforcer le lien social et l'accès aux biens publics culturels ;

Considérant l'impact favorable qu'une remise à niveau des équipements culturels sur l'attractivité du territoire, le renforcement du lien social et l'accès au savoir ;

Considérant l'avis favorable des commissions « Aménagement – Travaux - Environnement » et « Politique éducative scolaire et Associative » réunies le 21 août 2024 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le plan de financement pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre et travaux dans le cadre de la réhabilitation et de la modernisation de la bibliothèque de la Rivière des Galets de Le Port ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à procéder auprès de l'Etat (ministère de la Culture/direction des affaires culturelles de La Réunion) aux demandes de subventions correspondantes ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Olivier HOARAU

RÉHABILITATION ET MODERNISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA RIVIÈRE DES GALETS

PLAN DE FINANCEMENT

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le plan de financement du projet de réhabilitation et de modernisation de la bibliothèque de la Rivière des Galets.

Cet équipement doit aujourd'hui évoluer pour mieux répondre aux besoins des usagers. Sa transformation permettra le redéploiement et l'extension des activités de la bibliothèque sur les espaces redéfinis en lien avec son nouveau Projet Culturel Scientifique Éducatif et Social (PCSES), notamment :

- Un lieu d'accueil, de recherche et de découverte dans l'espace bibliothèque (espace adultes, éveil-parentalité, adolescents, accès numérique) ;
- Un espace de médiation et de restitution d'exposition (ateliers, patrimoine, œuvres d'art, travaux scolaires) ;
- Un auditorium (capacité de 100 places assises) avec une programmation événementielle, spectacle vivant, cinéma et de la Micro-Folie favorisant l'accès aux œuvres littéraires et numériques ;
- Un espace jardin littéraire à l'entrée de l'enceinte comme un lieu de détente, de rencontres et d'échanges intergénérationnels.

Le programme de réhabilitation et modernisation vise à :

- procéder à la mise à niveau de l'ensemble du site en matière d'accessibilité et de sécurité ;
- redéfinir la vocation des espaces ;
- améliorer le confort d'utilisation des usagers et des agents de la structure ;
- moderniser les fonctionnalités de l'ensemble pour favoriser l'accès à la lecture ;
- améliorer les performances énergétiques du site ;
- faire évoluer la bibliothèque vers une médiathèque.

Les dépenses prévisionnelles liés au projet sont :

| | |
|---|-----------------|
| Études préalables (diagnostics, relevé, études acoustiques et thermiques, études de sol, AMO...) | 50 000 € |
| Sous-total études préalables | 50 000 € |

| | |
|-----------------------------------|-----------------|
| Décontamination au plomb | 5 000 € |
| Désamiantage | 25 000 € |
| Sous-total décontamination | 30 000 € |

| Travaux | Prix en € HT au m ² | |
|--|--------------------------------|--------------------|
| Espaces de lecture et bureaux (345m ²) | 3 000 € | 1 035 000 € |
| Espace auditorium (180m ²) | 3 000 € | 540 000 € |
| Espace de médiation et exposition (100m ²) | 1 000 € | 100 000 € |
| Jardin littéraire (400m ²) | 600 € | 240 000 € |
| Sous-total travaux | | 1 915 000 € |

| | | |
|--|------|------------------|
| Maîtrise d'œuvre (MOE) (Architecte/fluides/structures/QEB/acoustique) | 15% | 287 250 € |
| Ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) | 1,5% | 28 725 € |
| Contrôle technique (CT) | 1,3% | 24 895 € |
| Coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) | 1,2% | 22 980 € |
| Sous-total ingénierie | | 363 850 € |

| | | |
|---|---------|-----------|
| Publicité | | 2 000 € |
| Aléas et imprévus | 5% | 95 750 € |
| Actualisation/révision des prix des travaux sur 3 ans | 3% / an | 172 350 € |

| | | |
|--|--|--------------------|
| Total | | 2 628 950 € |
| Dont coûts éligibles sur DGD (hors décontamination, publicité, aléas et imprévus, actualisation/révision des prix) | | 2 328 850 € |

Pour mener à bien ce projet, la Ville sollicite l'accompagnement de l'État (ministère de la Culture/direction des affaires culturelles de La Réunion) au titre de la dotation globale de décentralisation – concours particulier « bibliothèques » à hauteur de 100 % sur les dépenses éligibles.

Le plan de financement prévisionnel du projet est donc le suivant :

| | | | | |
|--|--------------------|--|-----------|-------------|
| État (100% des dépenses éligibles soit 88,58% du coût total) | 2 328 850 € | Echéancier prévisionnel des appels de fonds | | |
| | | 2024 | 2025 | 2026 |
| | | 231 925 € | 181 925 € | 1 915 000 € |
| Commune (11,41% du coût total) | 300 100 € | | | |
| Total | 2 628 950 € | | | |

La Ville de Le Port s'engage à financer tous les coûts supplémentaires liés aux travaux.

Au regard de ces éléments, le conseil municipal est appelé à :

- approuver le plan de financement pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre et travaux dans le cadre de la réhabilitation et de la modernisation de la bibliothèque de la Rivière des Galets de Le Port ;
- autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à procéder auprès de l'État (ministère de la Culture/direction des affaires culturelles de La Réunion) aux demandes de subventions correspondantes ;
- autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.